

# Séance du Conseil Municipal du 11 Mai 2010

Nombre de membres - en exercice :	11	Date de convocation:	03.05.2010
- présents :	10	Date d'affichage:	03.05.2010
- votants :	10		

**Etaient présents: P.RICHOMME, P.COLLARD, D.BARBIER, C.LARGE, F.LEJEUNE-BOEVER, C.PONGNOT, F.GALIMAND, V.FOUCHART, F.GIANONCELLI et J.LEJEUNE**

**Etait absent : A.MASSARD**

Mme Catherine LARGE a été élue secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance précédente est lu et adopté.

## **Délibération n°2010-17 : Modifications des statuts du SISVAL**

Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil les modifications des statuts du SISVAL. En effet, afin de faciliter la construction du groupement scolaire concentré, la compétence « Etude et Maîtrise d'Ouvrage » est rétrocédée aux communes membres du SISVAL.

Le terrain recevant la construction étant sur la commune de Tauxières-Mutry, celle –ci assurera donc la maîtrise d'ouvrage de ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver les modifications des statuts du SISVAL et d'accepter la compétence « Etude et Maitrise d'ouvrage »d'un groupement scolaire concentré.

## **Délibération n°2010-18 : Présentation de l'Avant Projet Définitif**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil les plans de l'avant projet définitif du groupement scolaire établi par le cabinet d'architectes Manière Mazocky.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'Avant Projet Définitif du groupement scolaire.

## **Délibération n°2010-19 : Plan de Financement du groupement scolaire :**

M. RICHOMME présente deux avant projets de plan de financement un du crédit agricole et l'autre de la caisse d'épargne, la société Dexia n'ayant pas souhaité faire de proposition.

La durée et les montants précis restent encore à déterminer mais le financement serait une ligne de trésorerie qui se transformerait ensuite en emprunt à taux fixe ou variable.

Un prêt relais sur 2 ans permettrait de financer la TVA.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter les propositions de financement de la caisse d'épargne.

## **Présentation de la voirie :**

Afin de sécuriser l'accès au groupement scolaire, il y a lieu de modifier la traverse du village. Le devis de cette modification est à revoir.

## **Délibération n°2010-20 : Dénomination de rues**

Le Maire indique au conseil municipal l'intérêt de faciliter le repérage dans la commune des nouvelles

constructions en donnant une dénomination officielle aux voies ainsi qu'en numérotant les maisons.

Les frais d'implantation d'apposition des plaques portant les dénominations des rues sont pris en charge par la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- que les maisons seront numérotées selon les modalités fixées par arrêté municipal
- que la voie publique de la commune ci-après désignée figure au plan annexé à la présente délibération et recevra la dénomination officielle suivante :

- Rue du Lavoir

#### **Numérotation de la rue d'Avenay :**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il y a un décalage dans la numérotation des maisons de la rue d'Avenay à partir de chez Mme Jocelyne ALVES DE SOUSA jusqu'au vendangeoir de M. Pascal COLLARD. Par conséquent, Monsieur le Maire renumérotera, par arrêté municipal, cette partie de la rue.

#### **Délibération n°2010-21 : Décision modificative n°2010-01**

Afin de payer les factures de Fontaine Doyen pour la création d'allées du cimetière et AC&T Paysages pour le suivi de l'embellissement du village, il faut procéder au virement de crédits comme ci-dessous :

C/ 61523	- 1.344 €
C/023	+ 1.344 €
C/021	+ 1.344 €
C/2128-177	+ 897 €
C/2128-176	+ 447 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder au virement de crédits comme ci-dessus.

#### **Questions diverses :**

Problème d'odeurs de la fosse sceptique de la Mairie : Franck LEJEUNE BOEVER s'en occupe  
Terre à vider pour massif près de la Mairie : Pascal COLLARD  
Opération « Nettoyons la Nature »  
Congrès du Parc Naturel en octobre : 2 bouteilles de champagne leur seront données.  
Emplacement du camping car qui est gênant  
Repas de la fête patronale annulé mais proposé pour le 14 juillet  
Trou d'eau près du lavoir et porte à cadenasser  
Découpes carrées pour reboucher les trous.